

# CONTRAT DE LOCATION D'UN MOBIL HOME SAISON 2024

Ce contrat est à compléter et à retourner au propriétaire (sous 8 jours) pour toute réservation ferme.  
Il est demandé de prendre contact avec le propriétaire ou son mandataire afin de connaître les disponibilités et de bloquer votre séjour sur le planning

## Entre les soussignés :

### Le Propriétaire

CAMPING MUNICIPAL

13 Rue Eugène Collin 58360 SAINT HONORE LES BAINS – Siret : 21580246300012

représenté par Didier BOURLON, Maire

mail : mairie@sainthonorelesbains.fr

Tél : 03.86.30.74.87

dénoté le bailleur d'une part,

et :

### Le Locataire

Nom : .....Prénom : .....

Adresse : .....

Mail : .....

Tél : .....

dénoté le preneur d'autre part,

Il a été convenu d'une **location saisonnière** pour la période du    au    2024 inclus soit :    nuitées au total

### Adresse et montant de la location :

**Camping Municipal - Plateau du Guet  
13 rue Eugène Collin  
58360 ST HONORE LES BAINS**

**Pour un montant de :    €**

(la taxe de séjour est de 0,22 € par nuit par personne de plus de 18 ans, obligatoirement acquittée à la réception du camping dès votre arrivée.)

### Animaux

*2,00 euros par jour*

### Acompte

La réservation est ferme dès le versement d'acompte représentant 30% du montant de la location soit :

L'acompte vaut engagement de payer le solde de la location. En cas d'annulation par le propriétaire l'acompte sera remboursé + indemnité égale au delta entre le montant total de la location et l'acompte  
Le preneur est avisé que le droit de rétractation ne peut être exercé par les prestations de service d'hébergement.

## **Dépôt de garantie**

Un dépôt de garantie d'un montant de 250 € sera versé le jour de la prise de la possession des lieux.

**Il sera restitué le jour du départ ou au plus tard dans les 10 jours.**

Le dépôt de garantie ne doit pas être considéré par le locataire comme une participation au paiement du loyer. Il sert en cas de dégradation commise par le locataire.

Si le montant des pertes excède le montant de ce dépôt, le locataire s'engage à régler le préjudice après l'inventaire de sortie.

Le propriétaire s'engage à justifier un montant nécessaire à la remise en état du mobil home.

En cas de non règlement amiable, c'est le tribunal d'instance du lieu de situation du défendeur qui est compétent.

Les heures d'arrivée sont normalement prévues à partir de 17h00.

Les heures de départ sont normalement prévues avant 10h00.

## **Conditions de location**

### **Le preneur est dans l'obligation :**

- **d'occuper les lieux personnellement (sous location interdite)**
- **de les habiter de façon familiale et de les entretenir**
- **de ne pas amener de personnes supplémentaires sans l'autorisation du bailleur).**
- **de s'assurer contre les risques locatifs tels que le vol, l'incendie, le dégât des eaux.**

**Le mobil home est non-fumeur.**

La tranquillité du voisinage ne doit pas être troublée par le fait du preneur ou de sa famille.

Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, couettes et oreillers, tels qu'ils sont dans l'inventaire ci-joint.

A l'issue de la location, s'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant sera en droit de retenir sur la caution le montant correspondant au remplacement ou à la réparation d'éventuelles dégradations de toutes sortes.

A son départ, la remise en place du mobil home ainsi que son nettoyage devra être effectué. Dans le cas contraire, une **somme forfaitaire de 65.00 € sera facturée.**

Le bailleur s'engage à assurer le mobil home.

Le preneur a l'obligation de lui signaler dans les 24h00 tout sinistre survenu dans le logement, ses dépendances ou accessoires.

La caution devra être payée par chèque. Elle sera restituée au plus tard 10 jours après le départ du locataire sauf en cas de retenue.

Par la présente réservation, j'accepte les dispositions stipulées dans les conditions générales de location. Je m'engage à respecter les lieux loués, à rendre le mobil home propre, à me comporter en «bon chef de famille », à respecter le règlement intérieur du camping.

**À : SAINT HONORE LES BAINS, le :**

***Le Bailleur ou son mandataire***

***Le locataire (précédé de la mention)***

***« Lu et approuvé »***

***Retourner le contrat signé accompagné du versement de l'acompte, par retour du courrier à :  
Mairie 1 Place Firmin Bazot - 58360 SAINT HONORE LES BAINS***

# MOBIL HOME - 6 Pers

## **DESCRIPTIF**

2 chambres (1 lit double, 2x2 lits simples, 1 canapé lit).

1 salle de bains et 1 WC séparés.

Terrasse et jardin privatif.

**Mobil home non fumeur.**

## **EQUIPEMENT INTERIEUR :**

Plaques de cuisson, four, hotte, réfrigérateur, four micro-ondes, cafetière électrique, télévision...

## **EQUIPEMENT EXTERIEUR :**

Terrasse 4.5 x 2,6 m, salon de jardin

## **EQUIPEMENTS COMMUNS :**

**Accès WIFI** sur tout le camping (Gratuit)

Aire de jeux pour enfants • Salle de télévision • Pétanque • Tennis de Table

Accès piscine municipale avec un tarif préférentiel

## **AUTRES :**

(Voir description camping)